

# ALCOOL ET CANNABIS : QUELQUES PISTES CONCERNANT LES VOYAGES SCOLAIRES



*Le voyage scolaire, c'est surtout une occasion de rencontrer les autres...*



**INFOR  
DROGUES**  
UNE AUTRE ÉCOUTE

# Introduction

Infor-Drogues est régulièrement interpellé par différents acteurs de l'enseignement secondaire (directeurs, enseignants, parents ou associations de parents) à propos de la consommation d'alcool ou de cannabis lors des voyages scolaires. Selon deux modalités principales :

- Le voyage scolaire a eu lieu et des difficultés sont survenues : présence d'alcool et/ou de drogues malgré l'interdiction. Cela ayant parfois entraîné l'exclusion d'élèves (du voyage, de l'école c'est selon). Les conséquences du voyage scolaire perdurent et pèsent sur l'ensemble de l'équipe éducative : peur de partir en excursion, division de l'équipe, incompréhension, mal-être, etc.
- Le voyage scolaire va avoir lieu et l'acteur scolaire nous interpelle face à des pratiques qu'il anticipe : que faut-il dire aux parents, aux élèves ? Est-ce utile que la police fouille les élèves ? Faut-il rédiger et faire signer un « guide de la responsabilité » ?

On le voit, les questions sont multiples. Elles sont parfois entretenues, voire suscitées, par des articles de presse alarmistes. Cela peut inciter certaines écoles à faire appel à la police afin de fouiller les élèves que ce soit dans le cadre des voyages scolaires ou non. Infor-Drogues et le groupe de Concertation et de Réflexion Ecole-Police Bruxelles (CREPB<sup>1</sup>) se sont intéressés à ce type d'intervention dans une brochure spécifique<sup>2</sup>. Nous n'en rappellerons ici que les principaux éléments :

- La légalité de telles fouilles n'est pas assurée si la police ne détient pas d'indices sérieux d'infraction pour chaque personne fouillée ;
- La relation pédagogique et de confiance entre l'élève et l'école est mise à mal par ces pratiques ;
- De nombreuses circulaires ministérielles proscrivent ces interventions.

---

1. Le groupe CREPB regroupe 9 institutions : Centre Bruxellois de Promotion de la santé, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Infor-Drogues, Prospective Jeunesse, La Liaison Antiprohibitionniste, La Ligue des Droits de l'Homme, Le Service Droit des Jeunes de Bruxelles, Bruxelles Laïque, Le Fonds des Affections Respiratoires.

2. Cfr « Les fouilles anti-drogues dans les écoles, il est urgent... d'arrêter ! », [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be), menu *Nos publications*, brochures.



« La leçon de morale », extrait de *La Gloire de mon Père* de M. Pagnol, Pocket 1947

*Il est essentiel de se baser sur les compétences des acteurs scolaires*

A l'opposé de telles pratiques, Infor-Drogues souhaite aider les établissements scolaires dans le respect de leurs missions. Ce qui nous semble important c'est d'abord de comprendre les enjeux que les élèves placent dans ces consommations d'alcool et de cannabis. Comprendre ces comportements, mais aussi le rôle du voyage scolaire. Il nous semble essentiel de poser des hypothèses explicatives car sans cela, il sera difficile d'anticiper et de mettre en place des stratégies réalistes.

Ces stratégies se basent sur le rôle de l'école et des acteurs scolaires : éduquer. Nous sommes persuadés que ce sont les stratégies éducatives qui sont réellement préventives. Et cela ne signifie en aucun cas un quelconque abandon d'autorité ou un prétendu laxisme face aux transgressions.

# 1. C'est quoi un voyage scolaire ?

En effet, à l'heure d'internet et de l'accès immédiat à toutes les informations, connaissances et autres merveilles de ce monde, pourquoi, encore, dépenser autant d'énergie, de temps et d'argent pour aller voir, visiter un site, une ville, une région ?

Est-ce parce que l'école n'est pas qu'un dispensateur de savoir mais aussi un lieu d'apprentissage à la vie collective, à la responsabilité et à la confiance en soi<sup>3</sup> ? Il nous semble important que l'école qui décide d'emmener une partie de ses élèves en voyage scolaire le fasse en étant bien au clair quant aux différents types d'apprentissages qui s'y manifesteront. **L'apprentissage de la vie en groupe 24h/24 dans ce contexte ne doit certainement pas être minimisé.**

Valoriser et partager les objectifs du voyage scolaire permettront aussi, le cas échéant, de faire appel à la part « adulte » des élèves. S'ils ont été impliqués tôt dans la genèse du projet, s'ils en partagent les objectifs, ils devraient davantage participer aux activités proposées, ne pas être dans un « état second », etc.



«Elèves de sixième, Upper East Side», Meyer Liebowitz, 1975

*De plus en plus, le téléphone sert aux apprentissages des relations sociales*

3. Art. 6 du Décret  
'Missions' du  
24.07.1997

**Recommandation 1 : Dans l'ensemble de l'établissement scolaire, veillez à valoriser les objectifs d'apprentissage relationnel des voyages scolaires.**

## 2. Le voyage scolaire est-il source de stress ?

Si la perspective d'un voyage scolaire est plutôt bien reçue voire une source de plaisir pour de nombreux élèves, il n'en reste pas moins qu'elle génère aussi une dose de stress. En effet :

- Il s'agit d'un changement radical de cadre et donc d'encadrement. Les repères et les référents habituels seront soit absents (parents, famille) soit différents car dans un nouveau rôle (enseignants, éducateurs). Même si certains profs sont plutôt sympas, les élèves se demandent comment se comporter envers eux dans de nouvelles circonstances et comment les enseignants vont réagir ;
- Les relations entre élèves vont également être soumises à ce changement de cadre. De nombreuses questions peuvent se bousculer dans les têtes : vais-je rester copain avec Untel ou va-t-il (elle) préférer Machin ? Ne vais-je pas passer pour un(e) nul(le) ? Comment vais-je conserver une intimité ? Comment ne pas trop me retrouver nez à nez avec ceux que j'aime moins ? Sans parler du stress lié à la composition du compartiment et, pire encore, des chambres... A titre d'exemple, la panique liée aux règles féminines en voyage scolaire anime de nombreux forums ;
- Le nombre élevé de participants peut aussi jouer un rôle. Au plus les classes participantes seront nombreuses, au plus les élèves vont être confrontés à d'autres élèves « moins connus ».

Pour les enseignants aussi (même pour certains chevronnés) les voyages scolaires s'avèrent stressant à anticiper. En effet, en raison de leur présence 24h/24 aux côtés des élèves, ils vont devoir faire preuve d'une disponibilité et d'une acuité 'extraordinaires'. Mais, surtout, la responsabilité est énorme (et parfois trop lourde). Dès lors, si l'école en a les possibilités, certains éléments sont à anticiper : articuler la démarche de prévention générale avec des actions spécifiques concernant le voyage scolaire pourrait s'avérer particulièrement opportun. En effet, nous l'avons dit dans notre

recommandation n°1, il s'agit tout d'abord, pour la communauté scolaire dans son ensemble d'être au clair et de partager les objectifs d'apprentissage relationnel du voyage scolaire. Cela permettra de mieux hiérarchiser ce qui sera vraiment important avant et durant le voyage. Ainsi, si l'objectif principal consiste en l'apprentissage de la vie en groupe, il devrait être plus aisé d'animer des activités centrées sur les relations et les influences de groupe... Ce sont précisément les relations de groupe qui constituent une source importante de stress. **Le stress et les enjeux relationnels doivent donc être au cœur des activités de prévention précédant le voyage scolaire.**



*Gardons la santé en voyage avec une bonne aération*

Tout dépend bien sûr du temps et des moyens dont on dispose mais, ne fût-ce que reconnaître avant le départ et devant les élèves que le voyage scolaire va modifier certaines relations et que cela peut générer du stress tant chez les élèves que chez les encadrants et que c'est bien normal, est une piste simple mais efficace pour désamorcer un tant soit peu la situation. Car ces paroles ont un effet apaisant : elles autorisent à ressentir du stress et témoignent que ce stress est partagé par d'autres. Des activités pour réduire le stress peuvent être, par exemple :

- Un souper convivial (ou autre activité) de préparation entre élèves et profs accompagnateurs pour s'essayer aux relations 'hors cadre' à l'avance ;
- Constitution collective des chambrées à l'avance ;
- Rencontre avec les autres classes hors du cadre scolaire ;
- ...

Par ailleurs, l'école pourrait-elle proposer plusieurs destinations avec l'objectif d'obtenir des groupes plus petits ?

Recommandation n°2 : Réfléchir au cadre du voyage afin d'anticiper et atténuer les éléments les plus stressants.



« Les tabliers de la Rue de Rivoli », Robert Doisneau, Paris, 1978

*La réduction du stress en voyage scolaire tient à des situations bien anticipées*

### 3. A quoi sert l'alcool ? Et le cannabis ? Ouvrons la discussion avec les élèves.

Dans notre société, l'alcool est extrêmement présent. Les fabricants proposent des produits qui ciblent spécifiquement les jeunes tels nombre de bières 'jeunes' ou des breezer sans que cela n'émeuve grand monde. L'alcool est promu, vendu et consommé (presque) partout et (presque) n'importe quand. Ce constat est fait pour souligner l'importance d'une éducation à ce produit. Pour qu'un tel produit soit bien géré, il est utile savoir à quoi il sert, à quelle motivation il répond, pour ensuite comprendre qui l'utilise et comment.

Un objectif du voyage scolaire est l'apprentissage de la vie en groupe, de la vie en société. Les humains ont besoin de créer des liens avec les autres, nous ne sommes pas des êtres solitaires mais des 'animaux sociaux'. Or, créer un lien avec quelqu'un qu'on ne connaît pas ou peu n'est pas forcément facile pour chacun d'entre nous.

L'alcool et le cannabis sont des produits qui ont des effets sur notre mental. En général, ils détendent (réduction du stress). **Mais surtout, l'alcool diminue les inhibitions. Il facilite donc les relations sociales (oser aller vers les autres, leur parler, etc.). C'est pour cela que l'alcool est souvent décrit comme notre drogue sociale.** Le cannabis peut aussi avoir cet effet désinhibant : avoir de nouvelles associations d'idées, rire, etc. Pour certains élèves, le voyage scolaire est un moment de liberté sans les parents et sans le cadre rigide de l'école. Les effets désinhibiteurs de l'alcool sont souvent considérés comme indispensables pour profiter de cette liberté en se décoïnant, en se lâchant. En un mot : faire la fête!

Détente, désinhibition et relation aux autres plus faciles : voilà donc des effets qui semblent en parfaite adéquation (pour certains élèves, soulignons-le) avec la situation du voyage scolaire telle qu'ils peuvent l'anticiper ou la vivre : stressante et avec des nouvelles relations à créer. Attention, les élèves ne rationalisent

pas leur consommation de cette façon : ils disent boire « pour se marrer » ou quelque-chose dans ce genre.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est de discuter de tout cela avec les élèves eux-mêmes. En effet, comme nous l'avons dit ci-dessus, notre société éduque trop peu à la consommation d'alcool. Les raisons de toutes ces consommations ne sont pas assez souvent explicitées. Ainsi, rares sont les élèves qui sont conscients des motivations profondes qui les animent quand ils consomment ces produits. Il s'agirait donc de creuser sous le vernis du discours habituel de la recherche de plaisir.



« Chimiste préparant une mixture antitussive »  
Edward G Malindine pour le Daily Herald, 1934

*Pas facile de comprendre comment fonctionne l'alcool*

Beaucoup d'enseignants craignent qu'en évoquant les motivations ils ne fassent pire que mieux : « en parler va augmenter l'attrait des produits et donc, leur consommation ». Or, au contraire, c'est la prise de conscience de la motivation qui va permettre des prises de décisions réfléchies vis-à-vis des consommations. Faire grand, être courageux, être rigolo, être rebelle ou au contraire conforme sont des motivations qui peuvent être essentielles et pourtant inconscientes. En avoir conscience n'empêchera pas de consommer mais facilitera l'arrêt une fois que le consommateur se sentira courageux, rigolo, rebelle ou conforme.

Infor-Drogues propose sur son site internet quelques pistes d'activités pédagogiques collectives. Une piste utilise les messages publicitaires<sup>4</sup> (dont sont, en général, friands les élèves), une piste utilise le 'jeu de la cacahouète' pour mettre en avant l'influence du groupe<sup>5</sup>. Si certains enseignants souhaitent aborder ces questions de manière plus approfondie, il existe le roman « En mille morceaux » écrit par Nicolas Ancion pour Infor-Drogues. Le roman fait partie d'un large projet de prévention relationnelle pour les 15-17 ans qui comprend aussi un site internet et une brochure destinée aux enseignants du secondaire supérieur<sup>6</sup>.

---

4. Cfr. « Au fait, la drogue, comment ça commence ? » [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be), menu *Nos publications*, brochures.

5. Cfr. « Comment résister à l'influence du groupe (notamment en matière de tabac, d'alcool et de drogues) ? », [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be), menu *Nos publications*, brochures.

6. Cfr. <http://www.infordrogues.be/index.php/56-references/actus2/370-15-octobre-2015-en-mille-morceaux-une-prevention-relationnelle-des-consommations-de-psychotropes>.

**Recommandation 3 : Mettre en œuvre à l'avance un travail pédagogique centré sur les motivations à consommer de l'alcool et/ou du cannabis. Notons que ce genre d'atelier est utile même en dehors de tout projet de voyage scolaire.**

## 4. Existe-t-il des réglementations générales quant à la gestion de l'alcool et du cannabis ?

Concernant le cannabis, la loi pénale du 24 février 1921 concernant les substances stupéfiantes interdit la détention de cannabis. Cette loi s'applique à tous, majeur comme mineur. La directive de 2005 introduit une certaine 'tolérance' envers la détention d'une petite quantité (max 3 gr.) de cannabis pour usage personnel. Toutefois, elle ne s'applique qu'aux majeurs. Attention, pas aux majeurs qui côtoient des mineurs (circonstance aggravante) et ne s'applique pas non plus dans un cadre scolaire (trouble à l'ordre public)<sup>7</sup>.

La possession de cannabis ne peut en aucune manière être autorisée ou tolérée par les autorités scolaires. Néanmoins, les sanctions disciplinaires prévues dans le R.O.I. doivent refléter la manière dont chaque établissement scolaire envisage l'usage ou les usages de cannabis. Nous aborderons cette question au chapitre suivant.

---

7. Pour plus d'information sur la directive de 2005, voir notre document « Le cannabis, permis ou interdit ? » [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be), menu *Nos publications*, brochures.

Quant à l'alcool, soulignons que la loi belge impose une limite d'âge à l'offre d'alcool :

**La réglementation belge interdit de vendre ou d'offrir de l'alcool aux moins de 16 ans. Entre 16 et 18 ans, seul l'alcool fermenté (bière, vin, cidre, porto) peut être vendu ou servi. Après 18 ans, la vente ou l'offre d'alcool distillé est autorisée.**

Attention, cela ne veut pas dire que l'école ne pourrait pas interdire l'achat ou la possession d'alcool distillé par des élèves de plus de 18 ans lors du voyage scolaire. Le déplacement ne suspend pas l'application du règlement d'ordre intérieur de l'école qui demeure d'application. Dès lors, c'est le R.O.I. qui sert de base à ce qui est autorisé et aux éventuelles sanctions durant le voyage scolaire.

En cas de voyage à l'étranger, la loi belge ne s'applique plus. Par contre, le règlement de l'école continue, lui, d'être effectif. En plus des lois du pays visité, dont la teneur et/ou la rigueur peuvent être bien différentes de celles en vigueur en Belgique. Entre un voyage dans un pays du Maghreb (qui sera très regardant quant à la consommation d'alcool) et un voyage en Europe de l'est (qui sera strict mais concernant le cannabis), il y a certainement lieu d'anticiper de manière différente...



« Enfants jouant sur un Kübelwagen détruit à Paris »,  
Krueger Waiffen

*Le code de la route n'est pas le même dans tous les pays...*

**Recommandation 4 : En Belgique, respecter la réglementation quant à l'offre d'alcool et en cas de voyage à l'étranger, s'informer quant aux règles locales et leurs applications.**

## 5. Que mettre dans le R.O.I. à propos de l'alcool, des drogues et des voyages scolaires ?

Le R.O.I. traduit la philosophie éducative de l'école dans des règles. Il est l'œuvre de l'ensemble de la communauté pédagogique mais, comme y invite la circulaire du 25 avril 2012 consacrée à l'élaboration du R.O.I., *faire participer les élèves à l'élaboration du R.O.I. ne peut être que bénéfique en vertu du principe 'on respecte mieux ce qu'on construit'*.



« Voyage à Saint-Malo en 1958 », blog L'école les sapsins

*Si les consignes ont du sens, elles ont plus de chance d'être observées...*

La circulaire du 1er février 2001 du ministre de l'enseignement secondaire conseille d'intégrer l'interdiction de détenir du cannabis dans le R.O.I. de l'établissement scolaire au même titre que le tabac et l'alcool. Plus loin, la circulaire invite les écoles à prendre des mesures disciplinaires vis-à-vis de la détention de ces substances au même titre qu'un autre comportement perturbateur.

Plus précisément, le « Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire » édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mentionne qu'*il convient de distinguer les types d'usages [d'alcool ou de drogue] : occasionnels, festifs, réguliers, quotidiens, en solo pour gérer un mal-être, en groupe...*<sup>8</sup>

---

8. « Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire », seconde édition (2015), page 38, FWB, disponible au téléchargement sur le site enseignement.be : <http://tinyurl.com/j7gqjqa>

9. Ibid. page 38.

10. Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, « Classes de dépassement et de découvertes. Activités extérieures à l'école », Jean-Luc Brigode et Justine Mannarh, Juin 2015.

Le R.O.I. doit refléter la politique de l'établissement et si cette dernière souhaite tenir compte du type d'usage de cannabis ou d'alcool, le règlement ne peut se limiter à des sanctions établies sur base du comportement comme par exemple « détention – consommation – vente » mais sera attentif aux difficultés de l'élève. Avant toute prise de décision, il convient de distinguer l'adolescent en recherche d'expériences ou en difficulté momentanée ou encore en difficulté chronique. Pour cela, il s'agira d'*engager un travail d'évaluation de la situation du jeune en relation étroite avec les personnels compétents (professeur, éducateur, CPMS, SPSE) et les parents si l'élève est mineur*<sup>9</sup>.

Le R.O.I. pourrait ainsi mentionner que les sanctions éventuelles seront décidées en concertation avec les équipes éducatives et en fonction de chaque situation. La règle et son utilité doivent être rappelées, le comportement qui y déroge doit être nommé. Si une sanction doit être prise, elle sera, si possible, éducative pour le jeune. Par exemple, amener l'élève à décrire son comportement pour ensuite l'analyser et y réfléchir, de façon à ce qu'il puisse prendre un peu de recul par rapport à ses expériences.

En voyage, la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique propose la règle suivante : *Concernant l'alcool, il est cohérent, au regard de la réglementation et de l'aspect éducatif du voyage, de poser comme principe qu'aucune boisson alcoolisée n'est autorisée en dehors des temps de convivialité prévus et encadrés par les professeurs. Elle ne pourra donc avoir lieu que de manière modérée et en présence des accompagnateurs*<sup>10</sup>.

Prenons l'exemple d'un voyage de classe de réthoriciens dans le cadre d'un échange avec une localité jumelée dont les autorités auraient, pour leur accueil, prévu un repas avec du vin à table. Face à une telle situation, l'école pourrait mentionner qu'en vertu des objectifs spécifiques du voyage scolaire, de l'accueil prévu et

de la sécurité du lieu, la consommation d'une quantité raisonnable de vin sera admise.

Malgré toute la bonne volonté mise en oeuvre, il sera vraisemblablement difficile d'empêcher certaines transgressions. Dès lors, il s'agit de prévoir comment y faire face. Par exemple, comment réagir en cas d'ivresse d'un élève en milieu de journée ? Si un élève transporte quelques joints dans son sac ? C'est vraiment important de le prévoir à l'avance car de nombreux enseignants nous ont témoigné de leur difficulté à gérer de telles situations quand ils sont loin, a fortiori à l'étranger, seuls, sans règlement précis sous la main et sans leur hiérarchie. Une transgression mérite d'être sanctionnée mais il convient de la prévoir à l'avance car cela aide à rester éducateur et proportionnel. Si la cohérence disciplinaire entre les encadrants est importante, elle sera plus complexe à atteindre lors de voyages scolaires au vu du contexte inhabituel. Aussi, les situations et les sanctions spécifiques auront tout intérêt à être partagées collectivement avant le départ.

**Recommandation 5 : Avant le départ, anticiper entre enseignants les situations probables de transgressions et disposer d'un R.O.I. qui convienne aux voyages scolaires. Le cas échéant, prévoir des règles spécifiques.**

## Conclusion

Après toutes ces considérations à propos de l'éventuelle consommation d'alcool ou de cannabis lors des voyages scolaires, il nous semble important d'insister sur le fait que les jeunes d'aujourd'hui ne consomment pas plus d'alcool que ceux d'hier. Nous ne voudrions pas que cette brochure donne une image implicite qui associerait jeunes et « bois-sans-soif » ou autres « taffeurs » car ce serait faux.

La distinction entre les conduites des jeunes d'aujourd'hui et les conduites de leurs aînés n'existe pour une large part que dans le regard des adultes. De nos jours, les « conduites à risques » des jeunes inquiètent davantage qu'hier car notre connaissance

du monde, via internet et les informations en continu (souvent très inquiétantes), ont rendu les adultes plus fragiles et plus perméables au discours du danger.

Mieux comprendre ces comportements est un bon départ pour diminuer l'inquiétude qu'ils suscitent et mettre sur pied des dispositifs de prévention réalistes. Si cette brochure esquisse plusieurs pistes, libre à chaque équipe éducative de choisir celles qui seront mises en œuvre. Les plus essentielles peuvent être utilisées en dehors de tout projet de voyage scolaire car elles visent un projet éducatif global.

Le service de Prévention d'Infor-Drogues est disponible pour aider ou accompagner toute équipe ou tout projet. N'hésitez pas le contacter au 02/227.52.61 ou [prevention@infordrogues.be](mailto:prevention@infordrogues.be)



« 1950, on pousse le bus », blog Les voyages scolaires d'antan.

*Tout le monde peut faire appel au service de Prévention d'Infor-Drogues*

# Autres publications d'Infor-Drogues

voir toutes nos publications : [www.infordrogues.be/outils/publications](http://www.infordrogues.be/outils/publications)

## Les outils « drogues et médias »

- Cannabis dans les médias : attention aux équations simplistes !
- Le cannabis dans les médias : un phénomène de société en quête d'objectivité et de débat.
- Overdose d'info. Guérir des névroses médiatiques.
- La cyberdépendance ou la dépendance à internet.
- Et les médias créèrent le binge drinking.
- Interdire la publicité alcool. Pourquoi ?
- Quand les alcooliers préviennent leurs consommateurs. Un savoir-faire qui se déguste avec perplexité.
- Les jeunes et l'alcool à travers deux exemples de J.T. : manipulation et dramatisation.

## Les outils « législation »

- Les fouilles 'anti-drogues' dans les écoles, il est urgent... d'arrêter !
- L'alcool et les jeunes. Nouvelles règles, quelle efficacité ?
- Drogue et circulation : la sécurité, oui ; l'injustice, non !
- Le cannabis : permis ou interdit ? Des questions citoyennes.

## Les outils « favoriser le dialogue et déconstruire les clichés »

- 35 idées reçues, le point de vue d'Infor-Drogues
- Dix astuces de parents pour parler de la drogue avec ses enfants.
- Au fait la drogue, comment ça commence ?
- Parler des drogues, ça peut donner envie ?
- Pour savoir si une personne se drogue, le mieux est de faire un test d'urine ?
- Quand on commence la drogue, on ne peut plus s'arrêter ?
- Si la loi n'interdit plus les drogues, tout sera permis aux jeunes ?
- On commence par un joint, on finit à l'héroïne ?
- Il existe des signes pour reconnaître un drogué ?
- Interdire la pub alcool ?
- Les jeux multijoueurs sur internet, une nouvelle addiction ?

## Les outils pour les enseignants

- J'arrête quand je veux ! Comment aborder les jeux vidéo en classe ?
- En mille morceaux, une approche relationnelle des consommations.

Le service de documentation est ouvert à toute personne (étudiant, parent, journaliste, usager, professionnel, etc.). Plus de 6000 livres, articles, revues, vidéos et outils ont été recueillis depuis la création de l'association. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, de préférence sur rendez-vous.

 **INFOR  
DROGUES**  
RUE DU MARTEAU 19 - 1000 BRUXELLES  
[courrier@infordrogues.be](mailto:courrier@infordrogues.be)



Infor-Drogues est agréée par  
la Commission communautaire Française et subventionnée par  
la Promotion de la Santé de la Région wallonne et de la COCOF



La publication de cette brochure a fait l'objet d'une subvention de la Ministre de l'Enseignement de la FWB